



FF judo

CSDGE

La formation et l'accèsion
au grade au sein
de la filière sportive

Introduction

L'action de formation et d'entraînement conduite au sein de la filière fédérale d'excellence sportive s'inscrit dans une volonté de triple projet :

- Concourir à la réussite sportive et à l'épanouissement personnel,
- Préparer une future insertion professionnelle,
- Participer au développement du judo en s'impliquant dans les structures fédérales.

Il importe que les judokas listés dans nos structures, qui s'entraînent au quotidien et participent à un important programme de compétitions, puissent s'inscrire dans la filière des grades et y progresser.

Les contraintes de calendrier leur rend difficile la participation aux tests kata organisés dans les régions d'origines.

Par ailleurs, les clubs sont souvent en difficulté pour préparer les judokas des pôles pendant les périodes où ils sont disponibles.

Fort de ce constat nous vous proposons un dispositif fondé sur l'accord préalable du professeur qui peut, s'il le souhaite, conserver la prérogative de préparer son élève au test de kata.

Ce dispositif respecte le contenu des épreuves des grades présentés, les conditions d'organisation et d'évaluation exigés pour tous les judokas du territoire national.



Les quatre niveaux de la filière : pôle espoir, pôle France, pôle Institut du Judo et INSEP sont concernés par ce projet.

Avec l'aide de tous les acteurs de la filière et des responsables des grades aux différents niveaux, nous ambitionnons de redonner de l'importance aux grades au sein des structures d'entraînement et de faciliter l'intégration des judokas de la filière dans les structures fédérales.

PÔLE ESPOIRS

Un pôle Espoirs peut organiser une session d'examen de kata par saison sportive pour les judoka inscrits dans la structure d'entraînement (cette session est ouverte à tous selon les conditions ci-après).

Après accord de la Ligue, une demande doit être faite en début d'année auprès de la CSDGE.

L'organisation de l'examen se déroule sous le contrôle de la ligue avec la présence d'un responsable technique, d'un secrétaire de CORG, et de jurys composés de juges habilités.

	1 ^{er} dan	2 ^{ème} dan	3 ^{ème} dan
Rappel des conditions « réglementaires »	Age 15 ans 1 an de délai Stage et Examen	Age 17 ans 2 ans de délai Stage et Examen	Age 20 ans 3 ans de délai Stage et Examen

La session d'examen ne peut être organisée sans un module de formation effectué en amont, selon les conditions suivantes :

Préparation aux grades « Kata » :

La formation dispensée au sein du pôle Espoirs doit permettre aux judokas de se préparer au grade supérieur après autorisation de leurs enseignants.

Cette formation et accèsion au grade supérieur rentre naturellement dans le triple projet.

Afin de favoriser les échanges inter générationnels, il est souhaitable que des haut-gradés de la Ligue participent à l'action d'encadrement des kata. Le contenu de cette formation doit à la fois rechercher l'apprentissage du kata, mais également la mise en évidence des principes de base. Ainsi menée, cette pratique du Kata doit être un facteur de progrès en judo.

L'aspect historique et culturel de notre discipline devra tenir toute sa place au cours de cette session de formation.

Tous les judokas devront avoir leur passeport en règle et posséder l'autorisation de leur professeur pour se présenter.

- Le résultat apposé sur le passeport s'effectue par une personne habilitée du CORG de la Ligue organisatrice.
- L'homologation du grade s'effectue par le CORG de la Ligue où le candidat est licencié.
- A l'issue de la formation et de l'examen, un compte rendu devra être envoyé à la CSDGE.
- A la suite des résultats à l'examen, une cérémonie sera organisée au sein de la structure, afin de mettre à l'honneur les récipiendaires.



Programme kata : Règlementaire / cf. Textes Officiels CSDGE :

Les candidats doivent justifier d'un volume horaire de formation (8 à 10 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

PÔLE FRANCE

Un pôle France peut organiser une session d'examen de kata par saison sportive pour les judokas inscrits dans la structure d'entraînement (cette session est ouverte à tous selon les conditions ci-après).

Pour cela une demande doit être faite en début d'année auprès de la CSDGE, l'organisation repose sur une ligue support avec la présence d'un responsable technique, d'un secrétaire de CORG et de jurys composés de juges habilités.

	1 ^{er} dan	2 ^{ème} dan	3 ^{ème} dan
Rappel des conditions « réglementaires »	Age 15 ans 1 an de délai Stage et Examen	Age 17 ans 2 ans de délai Stage et Examen	Age 20 ans 3 ans de délai Stage et Examen

La session d'examen ne peut être organisée sans un module de formation effectué en amont, selon les conditions suivantes :

Préparation aux grades « Kata » :

La formation dispensée au sein du pôle France doit permettre aux judokas de se préparer au grade supérieur après autorisation de leur enseignant.



L'objectif est de permettre à tout judoka inscrit dans la structure de pouvoir accéder selon son âge et son ancienneté au grade de 1^{er}, 2^{ème} dan ou 3^{ème} dan. Cette formation et accession au grade supérieur rentrant naturellement dans le triple projet.

Afin de favoriser les échanges inter générationnels, il est souhaitable que des haut-gradés participent à l'action d'encadrement des kata. Le contenu de cette formation doit à la fois rechercher l'apprentissage du kata, mais également la mise en évidence des principes de base. Ainsi menée, cette pratique du Kata doit être un facteur

de progrès en judo.

L'aspect historique et culturel de notre discipline devra tenir toute sa place au cours de la session de formation.

Tous les judokas devront avoir leur passeport en règle et posséder l'autorisation de leur professeur pour se présenter

- Le résultat apposé sur le passeport s'effectue par une personne habilitée du CORG de la Ligue organisatrice.
- L'homologation du grade s'effectue par le CORG de la Ligue où le candidat est licencié.
- A l'issue de la formation et de l'examen, un compte rendu devra être envoyé à la CSDGE.
- A la suite des résultats à l'examen, une cérémonie sera organisée au sein de la structure, afin de mettre à l'honneur les récipiendaires.

Programme kata : Règlementaire / cf. Textes Officiels CSDGE :

Les candidats doivent justifier d'un volume horaire de formation (8 à 10 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

INSTITUT DU JUDO

L'Institut du Judo ayant le même statut qu'un pôle France, une session d'examen de kata peut être organisée dans la saison sportive pour les judoka inscrits dans la structure.

Pour cela une demande doit être faite en début d'année auprès de la CSDGE. L'organisation de la session d'examen repose sur un responsable technique, sur un secrétaire de CORG désigné par la structure, et sur un jury composés de juges habilités.

	1 ^{er} dan	2 ^{ème} dan	3 ^{ème} dan
Rappel des conditions « réglementaires »	Age 15 ans 1 an de délai Stage et Examen	Age 17 ans 2 ans de délai Stage et Examen	Age 20 ans 3 ans de délai Stage Examen

La session d'examen ne peut être organisée sans un module de formation effectué en amont, selon les conditions suivantes : (8 à 10 heures minimum de formation)

Préparation aux grades : Examen de kata :

La formation dispensée au sein du pôle France IJ doit permettre à nos jeunes seniors de se préparer au grade supérieur après autorisation de leur enseignant.



L'objectif est de permettre à tout judoka inscrit dans la structure du pôle France IJ, de pouvoir passer un ou deux grades durant son cursus. Le 3^e dan étant raisonnablement envisageable. Cette formation et accession au grade supérieur

rentre naturellement dans le triple projet.

Afin de favoriser les échanges inter générationnels, il est souhaitable que des haut-gradés participent à l'action de formation des kata. Le contenu de cette formation doit à la fois rechercher l'apprentissage du kata, mais également la mise en évidence des principes de base. Ainsi menée, cette pratique du Kata doit être un facteur de progrès en judo.

L'aspect historique et culturel de notre discipline devra tenir toute sa place au cours de la session de formation.

Tous les judokas devront avoir leur passeport en règle et posséder l'autorisation de leur enseignant pour se présenter à l'examen de kata.

- Le résultat apposé sur le passeport s'effectue par une personne habilitée par la CSDGE.
- L'homologation du grade s'effectue par le CORG de la Ligue où le candidat est licencié.
- A l'issue de la formation et de l'examen, un compte rendu devra être envoyé à la CSDGE.
- A la suite des résultats à l'examen, une cérémonie sera organisée au sein de la structure, afin de mettre à l'honneur les récipiendaires.

Programme kata : Règlementaire / cf. Textes Officiels CSDGE :

Les candidats doivent justifier d'un volume horaire de formation (8 à 10 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

Il est possible d'envisager des passerelles de formation entre l'IJ et l'INSEP.

INSEP

Une session d'examen de kata peut être organisée dans la saison sportive pour ces judoka.
Il faut se référer aux textes officiels relatifs aux grades, concernant les HC A, B, C pour l'accès aux grades jusqu'au 5e dan (décision CSDGE).

	1 ^{er} dan	2 ^{ème} dan	3 ^{ème} dan	4 ^{ème} dan
Rappel conditions « réglementaires »	Age 15 ans 1 an de délai Stage et Examen	Age 17 ans 2 ans de délai Stage et Examen	Age 20 ans 3 ans de délai Stage et Examen	Age 24 ans 4 ans de délai Stage et Examen

La session d'examen ne peut être organisée sans un module de formation effectué en amont, selon les conditions suivantes :

Préparation aux grades pour les judokas inscrits à l'INSEP (non classés HCA, HCB ou HCC) :

La formation dispensée au sein de l'INSEP doit permettre à nos sportifs de se préparer au grade supérieur après autorisation de leur enseignant.

L'objectif est de permettre à tout judoka inscrit dans la structure, de pouvoir passer un ou deux grades durant son cursus, Le 4^e dan étant raisonnablement envisageable. Cette formation et accession au grade supérieur rentre naturellement dans le triple projet.

Le contenu de cette formation doit à la fois rechercher l'apprentissage du kata, mais également la mise en évidence des principes de base. Ainsi menée, cette pratique du Kata doit être un facteur de progrès en judo.

L'aspect historique et culturel de notre discipline devra tenir toute sa place au cours de la session de formation.

Tous les judokas devront avoir leur passeport en règle et posséder l'autorisation de leur professeur pour se présenter.

- Le résultat apposé sur le passeport s'effectue par une personne habilitée par la CSDGE.
- L'homologation du grade s'effectue par le CORG où est licencié le candidat, ou pour des raisons de proximité, directement par le National en mettant en copie le CORG d'appartenance (selon dispositif prévu à l'avance).
- A l'issue de la formation et de l'examen, un compte rendu devra être envoyé à la CSDGE.
- A la suite des résultats à l'examen, une cérémonie sera organisée au sein de la structure, afin de mettre à l'honneur les récipiendaires.

Programme kata :

- **1^{er} et 2^{ème} dan** : programme réglementaire
- **3^{ème} dan** : 2 kata entiers Tori et Uke
- **4^{ème} dan** : 2 kata entiers différents de ceux demandés aux grades précédents

Les candidats doivent justifier d'un volume horaire de formation (8 à 10 heures minimum) pour pouvoir se présenter à l'examen.

Ont collaborés à ce projet M. LIONNET, E. BUONOMO, Y. DELVINGT, M. DUPOND, D. JANICOT, G. LEBaupin et A. PERRIER

